

Faits d'actualité

Jean Dalpé

Volume 24, numéro 2, 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103323ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103323ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1956). Faits d'actualité. *Assurances*, 24(2), 76–81.
<https://doi.org/10.7202/1103323ar>

Faits d'actualité

par

JEAN DALPÉ

76 I — Un Bureau de tarification central.

On parle en ce moment d'un bureau de tarification, ou « *rating bureau* » qui engloberait l'ensemble des sociétés d'assurance contre l'incendie dans les provinces de Québec et d'Ontario. Son rôle serait de déterminer les tarifs pour les compagnies syndiquées et non syndiquées faisant affaires dans les deux provinces.¹ Pour cela, le bureau adopterait une méthode de tarification unique, basée plus sur les résultats réels de l'industrie que sur la concurrence. On reproche actuellement aux associations d'assureurs d'avoir laissé créer le chaos par une série de compromis, de complaisances, d'à-peu-près, qui ont permis provisoirement aux sociétés syndiquées de faire face à la concurrence des non syndiquées et des mutuelles, mais qui ont fait glisser le tarif moyen à des niveaux trop bas et qui deviendront dangereux si l'on n'assure pas un redressement sinon général, du moins partiel dans les secteurs où la concurrence est le plus vive. Il est devenu nécessaire, ajoutez-

¹ Voici le texte d'une déclaration faite à ce sujet par Independent Fire Underwriters Conference:

« *WHEREAS in view of the present state of the fire insurance business, it is suggested that the creation of a new fire insurance bureau would be in the best public interest and should attract on a voluntary basis a very substantial majority of fire insurers as such a bureau would provide comprehensive services and an essential stabilizing influence without stifling competition.*

« *NOW THEREFORE BE IT RESOLVED: THAT a new voluntary fire insurance Bureau be organized for Insurers, somewhat along the following lines: Its activities would embrace fire prevention, inspection, maps, plans and statistical services, the cost of which could be equitably distributed amongst its members. Forms of contract and reasonable rates of commission would be uniform by agreement. The Bureau would make rates and permit rate levels by class and by territory, subject to a maximum rate deviation to be agreed upon.* »

on, de mettre de l'ordre dans ce qui menace d'être une pétau-
dière.

Nous serions les derniers à protester contre l'adoption d'une méthode plus logique de tarification. Nous avons, à plusieurs reprises, en effet, signalé des contradictions, des anomalies ou des complications qui rendent le métier de l'assureur assez difficile à exercer, mais nous sommes parmi les premiers à nous demander où on veut aller.

Que les assureurs sentent le besoin de remonter certains tarifs et surtout de refaire la méthode de travail, nous sommes tout à fait d'accord avec eux. Mais de là à imaginer qu'on va d'un magnifique coup de filet grouper tous les assureurs, comme certains journaux le font entendre, nous craignons fort qu'on s'illusionne.¹

D'abord et avant tout, si on réalise le coup de filet, on va droit à une accusation de cartel qui sera probablement portée devant les administrateurs de la *Combines Act Commission* à Ottawa. Cette accusation serait difficile à repousser si l'on parvenait à englober le plus grand nombre des compagnies indépendantes, qui empêchent actuellement de donner à l'accusation une importance suffisante pour justifier une enquête, surtout devant des tarifs décroissants.

Puis, comment peut-on imaginer qu'on va convaincre les assureurs indépendants, membres de l'*Independent Fire Underwriters Conference*, à remonter brusquement leurs tarifs au niveau des compagnies syndiquées ? On les persuadera probablement d'accepter une majoration, mais pour les gagner,

¹ « S'il faut en croire dame rumeur, des tentatives seraient en cours dans le but d'établir un « rating bureau » ou autrement dit un bureau des tarifs pour toutes les entreprises qui s'adonnent au commerce de l'assurance-incendie au Canada. Ce bureau serait composé de 12 membres, dont 6 représentant les compagnies à tarif et 6, celles à non tarif. Les taux adoptés seraient basés sur l'expérience et non pas sur la concurrence, comme c'est présentement la coutume. Comme le bureau en vue mettrait les taux établis à la disposition de toutes les entreprises s'occupant du commerce précité, et comme les services de prévention des incendies, les inspections, les cartes, les statistiques seraient répartis sur l'ensemble de ces entreprises, leur coût serait donc moindre et qui sait si le taux ne s'en ressentirait pas favirablement... ». Le Devoir.

il faudrait sûrement leur permettre de laisser un écart.³ Mais même s'ils donnent leur adhésion, nous craignons fort qu'ils observent difficilement les règlements que continuera, sans aucun doute, d'imposer le nouveau syndicat. Parmi ceux-là, il y a la vérification des taux. Comment peut-on faire appliquer des règles sans sanctions, et pour appliquer des sanctions, comment veut-on procéder si l'on n'imagine pas un contrôle, surtout si l'on fait entrer dans le groupe nouveau des sociétés dont l'indépendance a subi jusqu'ici bien peu de frein.

L'exemple de l'assurance automobile est là pour démontrer qu'une entente est possible quand le déficit est assez fort pour faire changer l'état des esprits, dira-t-on. Mais même si on réussit un mouvement enveloppant, ne restera-t-il pas Lloyd's, London qui a toujours fait bande à part et les sociétés mutuelles, ainsi que les compagnies nouvellement installées au Canada qui, voulant acquérir un chiffre d'affaires, sont prêtes à le payer au prix fort, s'il est nécessaire. Enfin, il y aura les *free lancers*, ces cavaliers seuls qui ne veulent d'autres barrières que celles qu'ils peuvent sauter. Si nous sommes sceptiques, ce n'est pas que nous ne souhaitions plus d'ordre, plus de méthode, moins de contradictions, moins d'anomalies; c'est simplement que nous ne croyons pas à l'existence d'un unique bureau de tarification central qui serait l'œuvre d'individus, même groupés. Nous pensons, en effet, que poussés par la concurrence, trop d'assureurs reprendront leur indépendance, même si dans un magnifique geste de solidarité ou inquiets de l'avenir, ils décidaient pour un temps d'adhérer à un mouvement d'ensemble. Les besoins de la concurrence sont trop forts dans un pays comme le nôtre pour que la chose soit possible ou qu'elle dure assez longtemps pour donner des effets bienfaisants.

³ Ce semble être l'intention, mais nous sommes sceptiques sur la durée probable d'une pareille entente.

Mais nous pouvons nous tromper. Et c'est par là que nous terminerions cette glose si nous ne sentions cette question sur les lèvres du lecteur: et que suggérez-vous ?

Ce que nous suggérons ? Nous formons le vœu sincèrement que le syndicat ne se laisse plus dépasser par les événements comme il l'a trop souvent fait dans le passé. Il a rendu de très grands services par la coordination du Travail, par le contrôle qu'il a exercé sur les opérations des sociétés syndiquées, par ses initiatives diverses.⁴ Mais malheureusement, il n'a pas, à notre avis, fait le nécessaire pour établir sa tarification sur une base logique, dynamique, stable et assez souple pour suivre le cours des choses, assez tôt pour ne pas se laisser distancer par les autres. Il a tenu à des barèmes vieillots, illogiques souvent, ne correspondant plus aux besoins

⁴ Voici l'opinion exprimée par une des compagnies membres de la C.U.A. au sujet du rôle rempli par le syndicat et de la concurrence des non-syndiquées. En lisant ces notes, on comprendra la réaction des assureurs syndiqués qui portent tout le poids de la tarification.

« In the past few weeks a number of speeches have been made by Company Managers and Agents on the future of the various Tariff Associations.

« These Associations have for many decades set the pattern for Insurance in the various territories into which this country is divided. They have acted as the stabilizing feature of our business.

« In addition, the Tariff Companies have borne the cost of providing many services such as are carried out by the Underwriters Laboratories, and Underwriters' Survey Bureau.

« The cost of these services has not been small. We as a single Company in 1955 paid over \$73,000. in support of these services. The cost to the Tariff Companies in all in 1955 was in excess of \$2,700,000., a substantial figure indeed, and representing over 1% of the income.

« The latest statistical issues of the insurance press show that in 1955 the Board Companies wrote only 42.8% of the total business in Canada. A drop of 4.46% compared to 1954. In Fire Insurance the Board Companies wrote 57.83% of the total income, a decrease of 3.42% from the 61.25% they had written in 1954.

« These results are the climax of a trend over the past few years and accordingly it is not surprising that the Board Companies are surveying this situation with some apprehension. Can the expense of maintaining Board services be justified if the Board Companies do not get the support of the majority of the Agents ?

« All too often Board Companies are asked to quote fire, multi-peril, or other rates, a process which consumes Underwriters' time and therefore costs money. Subsequently, these quotations are used as a basis for Lloyd's or the Non-Board market to under-cut. The time and money wasted in these efforts by Board Company Underwriters is ever mounting and the frequency that the quotes are under-cut ever increasing.

« Is it any wonder that with these two trends therefore that many Board Companies are beginning to wonder where their future lies ? »

des assureurs syndiqués. Pour essayer de reprendre les meilleurs risques, le syndicat a accordé, à certains moments, des diminutions radicales de tarif, mais nous ne croyons pas qu'on soit assez souvent allé au devant d'une situation nouvelle. Trop souvent, croyons-nous, on a suivi plutôt que précédé les événements, jusqu'au moment où la pression des circonstances étant trop forte, on a cédé et, parfois, on est allé trop loin après avoir trop longtemps attendu pour reconnaître un état de choses existant.

Pour être en mesure de suivre le cours des événements, il faudrait, pensons-nous, organiser un service de statistiques assez étendu pour refaire d'ici quelques années les barèmes actuels, qui ne correspondent plus aux risques encourus. En assurance sur la vie, on fait un effort d'autant plus coûteux dans ce sens que chaque assureur a son propre service que dirige un personnel nombreux et bien rémunéré. L'assurance automobile a aussi son service de statistiques, qui lui permet d'augmenter ou de diminuer les tarifs selon les besoins. Pourquoi le syndicat-incendie n'aurait-il pas le sien, où après avoir colligé les données statistiques nécessaires, on repenserait les tarifs actuels et on les retoucherait périodiquement, non pas, encore une fois, en fonction des affaires perdues, mais en tenant compte de la situation véritable, non pas en se disant que les tarifs doivent donner le maximum tant qu'un nombre suffisant d'assureurs ne demandera pas moins.

Nous craignons fort que l'assurance contre l'incendie se soit endormie, alors que tout bougeait ailleurs. Ce n'est pas par des ficelles, des replâtrages ou des raboulinages qu'on fera tenir l'édifice chancelant de la tarification, mais, croyons-nous, en se préparant à rebâtir à côté avec des matériaux nouveaux, non pas en trois mois ou en six mois, mais en prenant le temps nécessaire. Partout dans l'industrie, on s'astreint à des recherches coûteuses pour trouver des voies nouvelles, des procédés simplifiés, des produits différents, mieux adaptés

aux besoins d'une économie en marche. Pourquoi dans l'assurance contre l'incendie ne procéderait-on pas de la même manière ? Pourquoi à côté de techniciens excellents, comme ceux que l'on a actuellement, n'aurait-on pas un bureau de recherches formé d'économistes, de statisticiens et de praticiens dont la fonction serait de trouver des formules nouvelles, aussi bien dans la tarification que dans les méthodes de travail et les contrats ? Ainsi, on éviterait d'être dépassé par les événements et, pour rattraper le temps perdu et les concurrents, on ne serait pas forcé d'adopter une allure un peu folle comme on le fait depuis deux ans, avec tous les risques que comporte une hâte aussi fébrile.

81

Si nous nous exprimons ainsi, ce n'est pas pour le plaisir de nous acharner contre un mouvement que nous respectons, c'est simplement qu'à notre avis, le syndicat amènera à lui des assureurs qu'il n'englobe pas actuellement quand il les aura convaincus que l'avenir, aussi bien que le présent, est à lui.

II — La traduction à la C.U.A.

La Canadian Underwriters Association vient d'organiser un service de la traduction. Nous tenons à l'en féliciter et, en particulier, d'en avoir confié la direction à M. François Vézina.

Ancien professeur d'économie politique à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, M. Vézina est un spécialiste de la traduction. Aussi, la C.U.A. ne pouvait-elle mieux faire que s'adresser à lui pour mettre sur pied un service assez délicat, où doivent se retrouver des techniciens de l'assurance aussi bien que des gens ayant une connaissance assez précise de la langue pour éviter les coq-à-l'âne, les à-peu-près, les formules un peu ridicules ou les erreurs grossières qui guettent ceux qui s'attaquent à la traduction, avec autant de bonne volonté que de candeur et d'ignorance.